

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2026

Date de convocation : 26 juin 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 6 juillet 2026

L'an, deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwénaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Gwénaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Anne JOSEPH, Mauricette DIRR, Chihaidine HAMOUZA, Arnaud REVAULT, David AILLET, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC, Guy HEURTAULT.

Etaient absents excusés :

Mesdames et messieurs. Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Matthieu MOISAN, Alexis POIDEVIN.

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

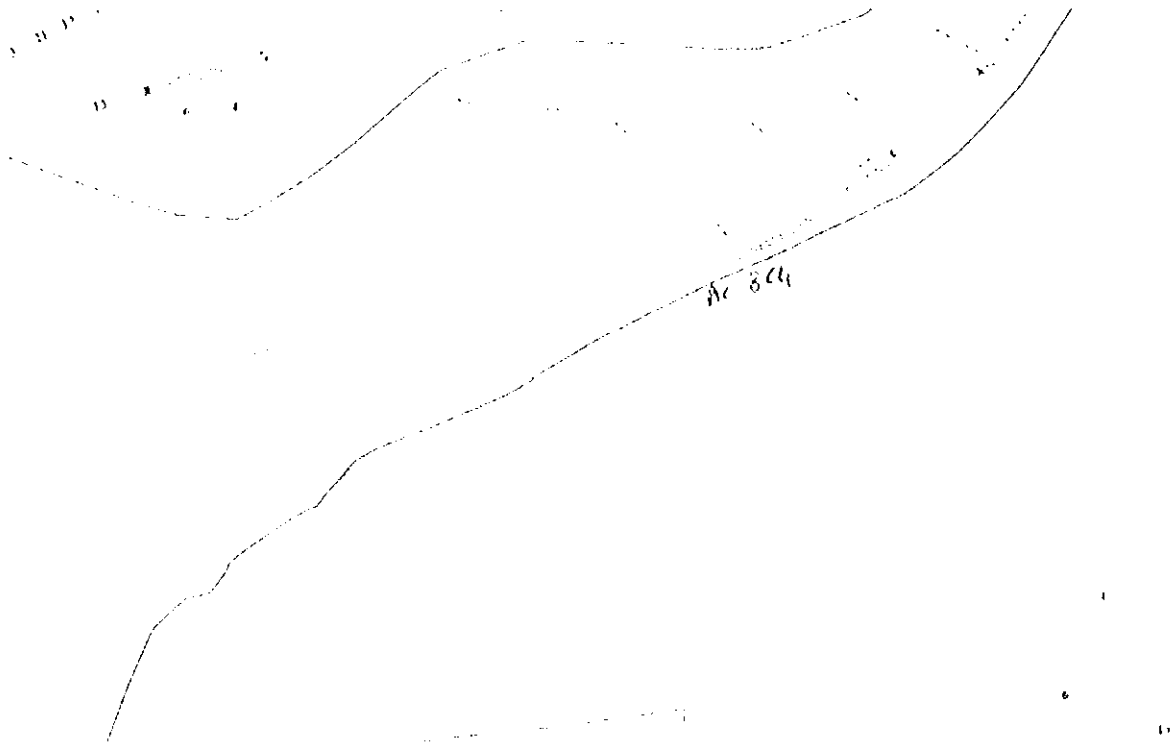
Madame Emmanuelle BAZIN donne procuration à Monsieur Patrick MENARD
Monsieur Matthieu MOISAN donne procuration à Madame Adeline BRIVE
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Natacha CARRO

Secrétaire de séance : Patrick MENARD

CM 02.07.2026	Proposition d'acquisition d'une parcelle à Mr Manuel BITEL	Délibération n°2026-128
---------------	--	----------------------------

Rapporteur : Guy HEURTAULT

Monsieur l'adjoint en charge des travaux et de la sécurité rappelle au conseil municipal qu'il vient de valider le projet d'aménagement du petit étang. Afin de conforter l'ensemble des points de vue depuis cet aménagement, il est proposé d'autoriser une proposition d'acquisition de la parcelle AC 364 d'une superficie de 33 A 24 CA, dont le propriétaire est Mr Emmanuel BITEL.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (22 voix)

Décide,

- **De faire une offre d'acquisition à Mr Emmanuel BITEL pour la parcelle cadastrées A 364 d'une superficie de 3 324 m², avec le maintien en l'état du terrain**
- **D'autoriser à demander de chiffrer la dépollution du site afin de pouvoir proposer un prix d'acquisition**
- **De prendre à charge l'ensemble des frais notariés liés à cette acquisition**

- D'autoriser le Maire ou la 1^{ère} adjointe à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement du dossier dont notamment la proposition d'offre, le compromis de vente et l'acte de vente

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Gwénaëlle AOUTIN

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 022-200056711-20260702-DE_2026_128-DE